

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19180 - 74ÈME ANNÉE

Pour que les revendications de la population ne soient pas étouffées

Le défi de la construction de l'unité des gilets jaunes



Le 28 novembre dernier devant la préfecture, la délégation partie à la rencontre de la ministre des Outre-mer était contestée.

Les gilets jaunes se disent en prise directe avec les préoccupations de la population et affirment porter la voix du peuple. Ils sont confronté au défi de la construction de leur unité autour d'une seule plate-forme, condition nécessaire à la concrétisation de leurs revendications. Les organisations structurées peuvent alors jouer un rôle positif, cela signifie que cet apport doit se faire avec un préalable, celui de ne pas vouloir influencer les revendications et donc abandonner toute idée de mainmise sur le mouvement.

Hier, le président de Région a reçu une délégation de gilets jaunes. Elle était composée de membres du collectif « Tous unis pour La Réunion ». Au final, Didier Robert s'est engagé par écrit à soutenir la plate-forme de ce collectif.

La veille, les délégués du collectif des quartiers de Vauban, des Camélias et du Ruisseau avaient rencontré le président de Région après avoir formulé une demande écrite de rendez-vous, tandis que ceux de « Tous unis pour La Réunion » n'avaient pas été autorisés à entrer dans le bâtiment. La sortie des jeunes de Saint-Denis avait été houleuse. Ils étaient accusés par les autres gilets jaunes d'avoir essayé de négocier des embauches à la Région, ce qu'avait pourtant démenti solennellement la délégation devant les caméras des journalistes au cours de la rencontre.

Émergence d'un mouvement

Ce genre d'altercation est courant depuis le début du mouvement social à La Réunion. La sortie de la délégation de gilets jaunes venue rencontrer Annick Girardin à la préfecture avait été particulièrement houleuse. Certains de ses membres étaient accusés de s'être « vendu ». Chaque délégation n'est représentative que d'elle-même selon les personnes qui restent dehors, et elle est accusée de ne défendre que ses intérêts. C'est la conséquence de l'absence d'unité des gilets jaunes.

Remédier à ce point faible suppose de travailler à une plate-forme commune à tous les collectifs. C'est la condition indispensable à l'unité des gilets jaunes. Or ces collectifs regroupent des personnes qui pour la plupart ne sont pas habituées aux pratiques de la négociation. Elles ne sont pas familières avec le débat politique. Elles ne disposent pas de cet acquis que détiennent les syndicats et les partis politiques. Cela explique pourquoi les négociations sont difficiles, et les gains obtenus au bout de trois semaines de mobilisation sont relativement plus faibles qu'en 2009, quand le mouvement social était conduit par des syndicats, des associations et des organisations politiques.

Or les gilets jaunes disent porter la voix du peuple. Beaucoup appar-

tiennent à la part de la population opprimée par le système en place à La Réunion, celle qui est reléguée dans un rôle de consommateur car l'organisation économique de La Réunion n'a pas besoin d'eux pour produire des richesses. Les revendications demandent des mesures pour faire face à l'urgence sociale. Elles sont légitimes mais sont présentées en ordre dispersé.

Faire avancer les revendications

Ces divisions affaiblissent le mouvement, et les partisans du maintien de la société dans son état actuel en sont bien conscients et misent sur cette faiblesse pour étouffer le mouvement.

C'est là que des organisations structurées peuvent apporter leur expérience dans l'expression des revendications dans un état d'esprit de respect mutuel. Cela signifie que cet apport doit se faire avec un préalable, celui d'abandonner toute idée de mainmise sur le mouvement. C'est un moyen pour des organisations décriées par les gilets jaunes de se réconcilier avec le mouvement social, afin de l'aider à relever le défi de son unité pour que les revendications de la population puissent se concrétiser.

M.M.

In kozman pou la rout

« Shomin Gran-Boi sa lé long, pti pa, pti pa n'arivé ! »

Nout tout i koné kozman maloya mi sort marké moin la. Pou bann zansien, sa in n'afèr zot i koné dopi lontan. Dopu maloya la arlèv la tête. Désèrtin, pli zansien, la di amoin zot la antann sa dann shanson mardi gra : mi fé konfyans vi ké zot té dsi la tèr in bonpé d'tan avan moin épi sak moin lé sir dann shanson mardigra téi trouv tazantan bout-ti bout, bann rofrin maloya. Astèr dsi lo sans figuré, sak moin lé sir, kozman-la néna in sans i dépass lo sans prop, é lé valab pou in ta zafèr ou i antropran dan la vi. Konbien foi in pé i di zot i ariv ar pa fé kékshoz, é kan zot i rant dodan lo travaye zot i trouv lé bien difisil pou finir par fé sak pou zot lété kaziman inposib. Alé ! Mi kite azot roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

De l'efficacité des élus à leur inutilité

Le mouvement des Gilets Jaunes aura fait éclater au grand jour la nécessité d'une Assemblée Réunionnaise responsable devant le peuple réunionnais. L'appel lancé à Mme Girardin de venir combler ce vide a été révélateur de l'inefficacité de la représentation politique réunionnaise actuelle.

Durant les évènements, de nombreuses personnes ont regretté l'absence de Paul Vergès. Maintes fois, il a montré le chemin pour sortir des crises sociales et politiques. Notons 2 cas. 1) Quartier Français en 1954 où il a sauvé la Coopérative propriétaire de l'usine face aux banquiers et les propriétaires des autres usines. Les planteurs ont perçu des améliorations de revenus qui allaient entraîner les autres planteurs de l'île. Aux élections de 1956, Paul Vergès et Raymond Mondon sont élus députés. 2) Le gouvernement avait décidé de libéraliser les Ports et passer aux entreprises de la manutention, l'embauche des travailleurs des Docks, jusque-là dans les mains d'un bureau contrôlé par les syndicats. Cette réforme donnait la part belle au patronat et signifiait la mort des syndicats. Paul Vergès a proposé aux travailleurs de créer leur propre entreprise de la manutention sous forme coopérative. Cette décision a empêché le monopole de la manutention et sauver l'embauche. Dans les 2 cas, cela a permis d'élever le niveau de conscience des travailleurs et continuer la lutte de plus belle.

Mais, aujourd'hui, on fait venir une Députée de Saint Pierre et Miquelon pour mettre de l'ordre à La Réunion. Nos 11 Députés et Sénateurs ont dû certainement apprécier la contradiction !

L'efficacité des parlementaires communistes se trouvent également dans l'action de Elie Hoarau quand, en pleine crise sur le pouvoir d'achat, il arrache un vote pour la création d'un Observatoire des Prix et des Revenus, contre l'avis du pouvoir socialiste. Cette avancée a été intégrée à la loi d'orientation de l'Outremer en ces termes : « il est créé, dans les régions de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion, un Observatoire des prix et des revenus. Un décret en Conseil d'Etat fixe la composition, les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement de cet observatoire ». Voté en 2000, le décret d'application ne fut pris qu'en 2007, sous pression de la rue. La gauche au pouvoir a pris 7 ans pour ne rien faire. Mis sous l'autorité du Préfet, l'OPR a été vidé de son contenu pour traiter la crise de la cherté de vie qui perdure encore aujourd'hui. Elu avec Paul Vergès en 1986, Elie Hoarau a démissionné de son mandat en 1987 et on a arraché l'Egalité sociale tant attendu depuis 1946! Il n'était Député que depuis un an et demi !

La Députée de Saint Pierre et Miquelon a même organisé une rencontre par visio-conférence avec des manifestants dans les locaux de la Préfecture. Elle a fait la démonstration aux Gilets jaunes qu'ils ont bien raison de fustiger les élus réunionnais et surtout qu'on pourrait faire de substantielles économies en traitant les problèmes à distance avec la communication moderne. Ainsi, de l'efficacité des élus à leur inutilité, on n'a pas fini de tirer les leçons des conséquences politiques de cette crise.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Charte des collectivités territoriales d'Afrique sur la migration

United Cities and Local Governments of Africa (UCLG Africa) tenait son 8e sommet la semaine dernière à Marrakech. La question des réfugiés était une des questions prioritaires, car c'est sur le continent le plus proche de La Réunion qu'ont lieu d'importants déplacements de population en raison du changement climatique et de guerres. Voici le contenu de la résolution adoptée à ce sujet.

Nous, collectivités territoriales d'Afrique réunis à l'occasion de la 8ème édition des Sommets Africains tenue à Marrakech, Maroc, du 20 au 24 novembre 2018 :

Adoptons la présente Charte des collectivités territoriales d'Afrique sur la Migration qui stipule que toute collectivité qui adhère à cette Charte,

S'engage à :

Faire respecter les droits des migrants dans sa localité, à faciliter leur intégration pacifique au sein des communautés locales d'accueil, et à promouvoir la cohésion et la convivialité entre les communautés d'accueil et les populations migrantes ;

Attirer l'attention des États sur le fait que c'est le droit d'aller et venir qui stabilise les flux migratoires, et par conséquent à demander à tous les États de faciliter l'octroi de visas d'entrée et de circulation légaux aux populations migrantes afin de tarir la source des migrations illégales et clandestines ;

Porter secours aux populations migrantes en situation de danger au nom de la solidarité et de la fraternité dues à tous les êtres humains sans distinction ;

Soutenir et promouvoir la formation d'associations de populations migrantes dans sa localité, en vue de faciliter le dialogue et la coopération sur les questions migratoires avec les collectivités locales d'origine et les collectivités d'accueil

des populations migrantes aussi bien en Afrique que hors d'Afrique ;

Mettre les populations migrantes à l'honneur lors de la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai de chaque année, et de la Journée Internationale de la Migration le 18 décembre. Ces célébrations doivent entre autres offrir l'opportunité d'échanges culturels, artistiques ou gastronomiques entre populations migrantes et populations des communautés d'accueil ;

Coopérer avec les collectivités qui accueillent les migrants originaires de sa localité aussi bien en Afrique que hors d'Afrique, en vue d'établir des liens mutuellement bénéfiques avec la diaspora, et la faire participer aux efforts de croissance et de développement humain durable de leurs collectivités d'origine ;

S'affilier au réseau africain et mondial des villes et des territoires accueillants, dont les objectifs sont la promotion des politiques locales respectueuses des principes d'accueil et d'hospitalité, la mise en commun des bonnes pratiques en cette matière, l'accompagnement des territoires volontaires et le partenariat avec tous les acteurs associatifs engagés dans le soutien aux populations migrantes ;

Contribuer à populariser la campagne d'adhésion à la Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration, dans l'objectif d'y faire adhérer au moins 5.000 collectivités africaines supplémentaires d'ici 2021.

S'oppose fermement et sans équivoque :

À toutes formes de violence xénophobe et de discrimination à l'encontre des populations migrantes tant sur le continent africain que dans les autres régions du monde. A ce propos tout responsable public ou tout citoyen auteur de déclarations racistes ou xénophobes

à l'encontre des personnes migrantes ou impliqué dans la contrebande et la traite des êtres humains doit immédiatement être présenté devant les autorités compétentes ;

Aux politiques locales, nationales ou internationales qui criminalisent la migration et le fait de porter assistance aux populations migrantes, comme contraire au droit international humanitaire ;

À la construction sur son territoire de camps de rétention destinés à accueillir les populations migrantes d'Afrique expulsées d'autres régions du monde ;

au traitement de la question de la migration et des déplacements de populations suivant la seule perspective sécuritaire, passant sous silence les bienfaits de la migration pour la diffusion des connaissances et des technologies, sa contribution au soutien des populations et au développement local dans les collectivités d'origine, son rôle inestimable dans la promotion de la diversité et du rapprochement des peuples, ainsi que pour le développement de la compréhension mutuelle dans les collectivités d'accueil, et sa contribution à la création d'une atmosphère propice à la paix et à la concorde dans le monde ;

Aux politiques d'aide publique au développement qui conditionnent le bénéfice des programmes d'aide à la mise en œuvre des processus de retour et de réadmission sur leur territoire des populations migrantes expulsées d'autres régions du monde ;

Aux programmes de coopération censés s'attaquer aux causes fondamentales de la migration sans considération du rôle central des collectivités territoriales dans leur définition, et sans participation effective des dites collectivités dans leur mise en œuvre.

Fait à Marrakech, le 21 novembre 2018

Dyab-la ka mandé an timanmay (1)

Ti-marmaille-là voulait mettre un grain de sel sur la queue du merle tant il trouvait l'oiseau en un mot magique. Jaloux, dans le fond, de la légèreté et de la vivacité merveilleuses du piaf, il voulait s'en saisir, l'avoir à lui tout seul, pour faire sien toutes les qualités qui semblaient faire défaut à sa petite 'existence de ti-marmaille-la-pous-sière'.

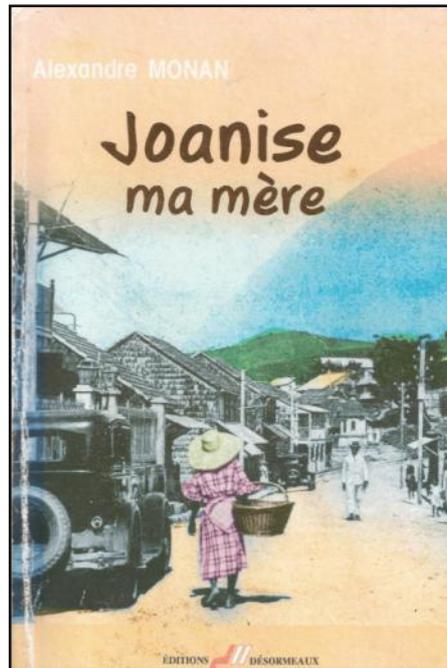
Le merle l'entraîna, loin, à chaque fois plus loin, jusqu'au bord de la vie, et sur les sentiers abrupts sur lesquels il n'eut pas conscience de courir, se tenaient dissimulés, sous des dehors divers, maints diables désireux de saisir au passage une âme enfantine (dont ils nourrissaient leur rage à ne pas en avoir). Et parmi ces avatars :

1) Le Dyab-volcan

Au Morne-Balai, ce 8 mai 1902, eut lieu la fin du monde, celle dont nous avait tant bassiné le Curé de la paroisse. Elle s'annonça au moyen d'un grondement formidable, et la terre s'ouvrit, se fendit en deux, et de la bouche gigantesque fut vomi tout ce que l'Enfer contenait de feu et de cendre.

En pleine journée au-dessus du mont Pelée, se joua le grand spectacle des teintes crépusculaires, annonciateur du Jugement Dernier, tel qu'il était écrit dans l'ultime livre de la Bible, l'Apocalypse : le ciel, ouvert comme le grand Livre, se couvrit de flammèches, de feu, de poussière puis la nuit entra dans le jour et l'envahit. Le Moment était venu, celui que les Hommes avaient tant attendu : le Moment du Jugement Dernier, la fin des temps et des siècles...

D'instinct, sans perdre la moindre seconde, on prépara son passage dans l'autre monde. Agenouillés, bras tendus en direction du Ciel, nous criâmes, plus qu'on ne pria, pour que Dieu puisse nous entendre par-dessus les craquements



Joanise ma mère d'Alexandre Monan, aux éditions Désormeaux.

infernaux de la terre, l'appel solennel. Dans la confusion, le Notre-Père sortait moitié créole, moitié latin - qu'importe :

Papa nou ki nan Siella
Dibitte nobis debita nostra
Padoné sa nou fèou tankou nou
padoné mounn kif è nou ki choy
Et ne nos inducas in tentationem
Sed libera nos a malo...

Or, voilà que certains jeunes, devant l'éruption, au lieu de communier ensemble dans la prière, avec la Communauté de Dieu, prirent leurs jambes à leur cou, et faisant appel à la fidélité de leurs mollets plutôt qu'à celle de leur foi, s'élançèrent en avant, dans la direction opposée, dévalant les pentes à qui mieux-mieux : belle danse de gambettes, en vérité !

Face au fait accompli, les Anciens, révoltés, furieux, se dressèrent pour appréhender la marmaille, tantôt implorant leur sagesse, tantôt les traitant de "Mécréants", de "spès cochons", de "bons-à-rien", de "Judas", les vouant aux gémonies et en toute extrémité aux feux de l'Enfer dont ils essayaient pourtant se s'échapper à bon compte.

On vit ainsi des mères se saisir de pierres pour les lancer en direction de leurs propres enfants, en les maudissant, alors qu'elles venaient, à peine un quart d'heure plus tôt, de louer fort à propos, devant la voisine, leur bonté et leur sagesse 'd'image'... C'était à n'y rien comprendre.

2. Dyab-là lé blan, en fait !:

Que peut dire le petit « morceau de charbon avec des yeux » devant ces tempêtes qui se déchaînent dans les familles, créées par ces « malzoreils », mulâtres et autres « mal blanchis » de la famille ?

Car il s'avérait plus que nécessaire de maintenir, en dépit des scandales des filles enceintes, et des faux pas des garçons, « son appartenance propre ainsi que celle de sa progéniture à ce groupe social des mulâtres qui avait émergé de la masse, au cours du siècle précédent » : point de mariage avec une autre 'race' et d'une autre 'condition' - hors de question ! Nous n'allions pas 'salir' notre peau, rabaisser notre sang !

C'était sans compter les maléfices des 'Jangajé' : ces individus qui, comme tout un chacun, vaquaient le jour à leurs occupations coutumières, mais qui sous lesquels, on pouvait discerner, comme Man Darius le faisait, "des suppôts du démon qui, le soir venu, officiaient sous des formes diverses, sous le grand fromager, dans les 'croisées-quatre', les cimetières, maisons hantées ou autres lieux où, à ces heures, ne se hasardaient jamais les bons chrétiens... Bien sûr, tous les békés étaient 'jangajé', sinon, où donc auraient-ils pris leurs immenses fortunes ?!"

Le grand mensonge de la couleur battait le rappel sur le roulèr de l'île-océan.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Kan ou i koné pa ousa ou i sava, majine bien ousa ou i sort !

Moin lé sir zot i koné provèrb l'afrik i di konmsa : si ou i koné pa ousa ou i sava, majine in pé kèl koté ou i sort. Néna dé shoz pou di la dsi mé zordi mi pans in n'afèr. Ala kosa mi pans zordi apré plizyè somenn révolt an parmi lo pèp rényoné.

Mi pans, l'ané 1959, in bonpé rant nou la fé lo bilan nout sityasion sosyal, nout sityasion ékonomik, nout sityasion kiltirèl galman, san konté nout sityasion par raport nout éstatu. Nout konklizyon lété k'i falé rofé lo mond nou téi viv dodan, pars té i aparé anou difisil pou ansort anou korèktoman. Sé pou sa, in bonpé rant nou la di, i fo ni réklam nout lotonomi

Konm la frode dann zéléksyon té i pèrmète pi anou an avoir in légzistans politik-dann sans in légzistans éléktoral, nou la mète in pé partou a kalkil kèl domin nou téi vé pou nout péi. Moin lé sir la plipar bann demoun zordi i majine mèm pa lo kantité rényon nou la fé, lo bann plan nou la trasé pou nout l'avnir. Jenn, fanm, bononm, sindika zouvriyé, sindika plantèr, étidyan, intélékstyèl nou té i travaye pou kalkilé, pou rofléshir kosa nou téi doi fé pou nout l'avnir.

Milité konm nou la milité, mi pans mèm pa demoun zordi i pé majine in n'afèr konmsa. Nou la fé liv, nou la fé rovi, nou la fé zournal, nou la fé rényon la kaz demoun lo zour konm la nuite san rode in n'ot afèr ké rofé nout péi pou l'avnir... Mé zami, mon bann dalon, mi pé dir azot la sonm nout bann réfléksyon sé kékshoz inportan an kantité épi an kalité. San an avoir lo droi koz dann la radyo, san an avoir lo droi koz dann télé, konm si nou lété si tèlman kontaminé k'té i pé pa lèss anou koz ouvèrtman, dann la libèrté-align nout banni dé pou lo moun konète kosa nou téi vé vréman.

Mi di sa pars in pé zordi i majine bann z'ansien la pa fé arien, la atann azot arivé pou komans tout a zéro. Bin non, figuir azot, nou la fé dé shoz, nou la mète bann zidé bout a bout. Nout parti, nout bann sindika, nout zasosyasion jenn, fanm, intélékstyèl, artis la fé bouye la marmite zidé épliské zot i pé pansé... zordi i parl in konférans térytoryal ébin lé bon arpans tousala san gnor lo pasé.

Justin